

ORDURES MÉNAGÈRES

À DÉPOSER DANS LE BAC, DANS UN SAC PLASTIQUE ADAPTÉ ET FERMÉ



CHANGEMENTS 2025

EMBALLAGES EN VERRE

À DÉPOSER EN VRAC SANS SAC



AMPOULES ET NÉONS - VAISSELLE
POTS DE FLEURS - MIROIRS

À NE PAS DÉPOSER

EMBALLAGES ET PAPIERS

À DÉPOSER EN VRAC DANS LE BAC SANS SAC

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT




TOUS LES OBJETS AUTRES QUE LES EMBALLAGES ET PAPIERS

À NE PAS DÉPOSER

DÉCHETS VÉGÉTAUX

CHANGEMENTS 2025

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX SERONT DÉSORMAIS COLLECTÉS DANS LES BACS DISTRIBUÉS AU 1^{ER} TRIMESTRE 2025*

À DÉPOSER EN VRAC DANS LE BAC SANS SAC OU EN FAGOTS AVEC UN LIEN NATUREL DE TYPE FICELLE

TONTE DE GAZON - FEUILLES - PLANTES ET FLEURS - BRANCHAGES - TAILLE DE HAIES



À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

TRONCS ET SOUCHES D'ARBRES, BRANCHES D'UN DIAMÈTRE SUPÉRIEUR À 6 CM, OBJETS EN BOIS, CAGETTES ET POTS DE FLEURS

À DÉPOSER DANS VOTRE COMPOSTEUR OU DANS VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCHETS ALIMENTAIRES

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX DÉPOSÉS EN VRAC SUR LE SOL NE SERONT PAS COLLECTÉS

À NE PAS DÉPOSER

OBJETS ENCOMBRANTS

À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VEILLE AU SOIR

FERRAILLE - MOBILIER DIVERS - LITERIE - GRANDS CARTONS PLIÉS



À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

PRODUITS CHIMIQUES QUI PEUVENT ÊTRE DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA SANTÉ (POTS DE PEINTURE, VERNIS, INSECTICIDES, HUILES...)

PNEUS

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (PETIT ET GROS ÉLECTROMÉNAGER) : FOUR, TV, FRIGO...

* Si vous n'avez pas reçu votre bac, rendez-vous sur grandparisgrandest.fr; rubrique "Mes démarches".



ORDURES MÉNAGÈRES

● SECTEUR 1	MERCREDI - SAMEDI
● SECTEUR 2	MERCREDI - SAMEDI
● SECTEUR 3	LUNDI - JEUDI
● SECTEUR 4	LUNDI - JEUDI
● SECTEUR 5	MARDI - VENDREDI
● SECTEUR 6	MARDI - VENDREDI



EMBALLAGES ET PAPIERS

● SECTEUR 1	LUNDI
● SECTEUR 2	JEUDI
● SECTEUR 3	MARDI
● SECTEUR 4	VENDREDI
● SECTEUR 5	MERCREDI
● SECTEUR 6	SAMEDI
■ RUES EN BLEUES	MERCREDI



DÉCHETS VÉGÉTAUX

DE MARS À NOVEMBRE INCLUS

● SECTEUR 1	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 4 MARS
● SECTEUR 2	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 4 MARS
● SECTEUR 3	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 11 MARS
● SECTEUR 4	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 11 MARS
● SECTEUR 5	1 JEUDI SUR 2 À COMPTER DU 6 MARS
● SECTEUR 6	1 JEUDI SUR 2 À COMPTER DU 13 MARS



EMBALLAGES EN VERRE

LOGEMENTS INDIVIDUELS UNIQUEMENT

● SECTEUR 1	1 MERCREDI SUR 2 À COMPTER DU 8 JANVIER
● SECTEUR 2	1 MERCREDI SUR 2 À COMPTER DU 8 JANVIER
● SECTEUR 3	1 JEUDI SUR 2 À COMPTER DU 2 JANVIER
● SECTEUR 4	1 JEUDI SUR 2 À COMPTER DU 2 JANVIER
● SECTEUR 5	1 VENDREDI SUR 2 À COMPTER DU 3 JANVIER
● SECTEUR 6	1 VENDREDI SUR 2 À COMPTER DU 3 JANVIER



POUR LES HABITATS COLLECTIFS

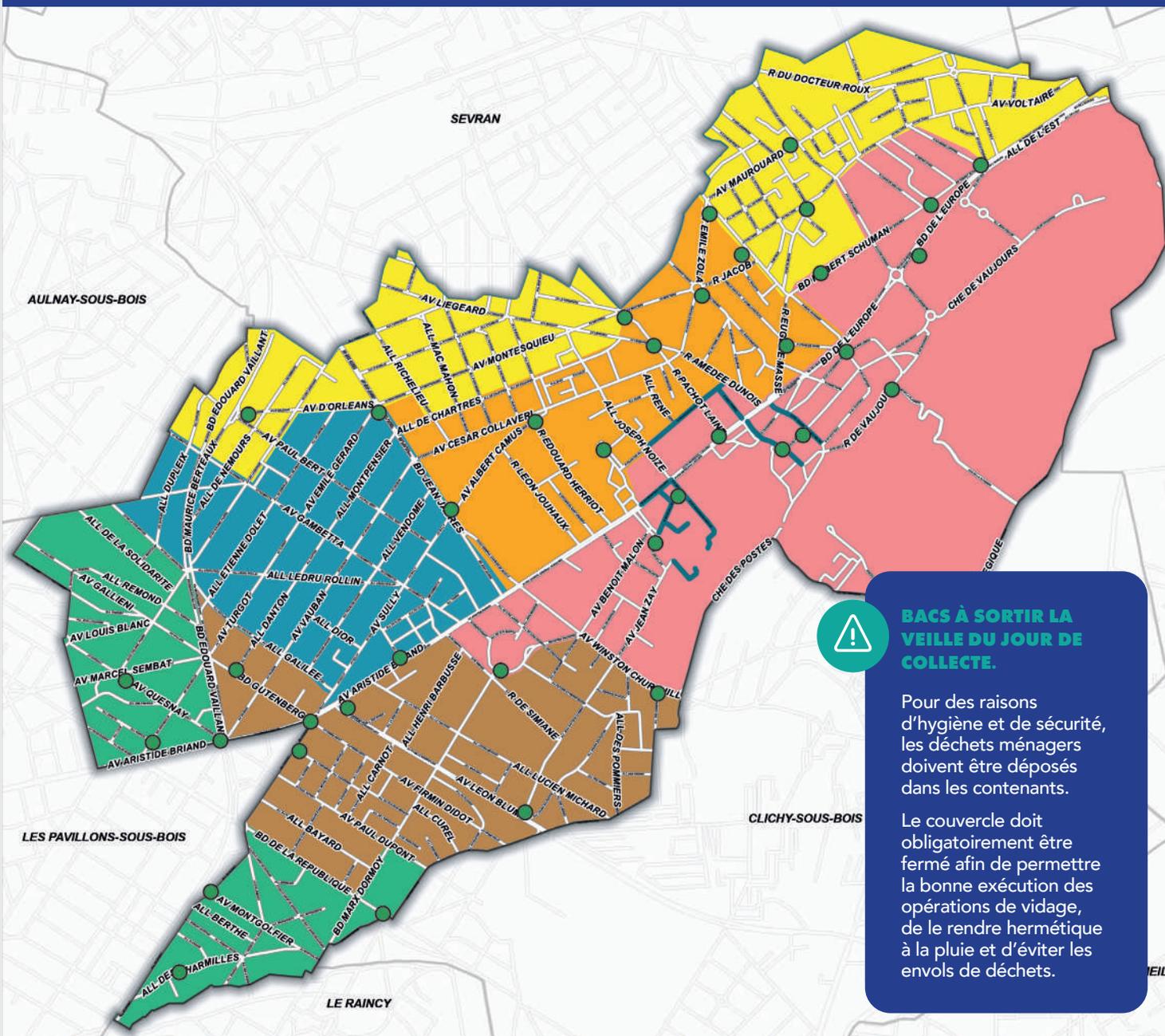
RENDEZ-VOUS SUR CLIC INFOS DÉCHETS DISPONIBLE SUR GRANDPARISGRANDEST.FR POUR VISUALISER L'EMPLACEMENT DES PAV* SUR VOTRE VILLE

● * POINT D'APPORT VOLONTAIRE VERRE



JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

(ORDURES MÉNAGÈRES, EMBALLAGES ET PAPIERS, DÉCHETS VÉGÉTAUX, EMBALLAGES EN VERRE)



BACS À SORTIR LA VEILLE DU JOUR DE COLLECTE.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les déchets ménagers doivent être déposés dans les contenants.

Le couvercle doit obligatoirement être fermé afin de permettre la bonne exécution des opérations de vidage, de le rendre hermétique à la pluie et d'éviter les envois de déchets.

JE REPÈRE MON SECTEUR POUR LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS



OBJETS ENCOMBRANTS

● SECTEUR 1

2^E MARDI DU MOIS

● SECTEUR 2

1^{ER} MARDI DU MOIS

● SECTEUR 3

4^E MARDI DU MOIS

● SECTEUR 4

3^E MARDI DU MOIS

UNE COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE MENSUELLE D'ENCOMBRANTS EST PRÉVUE DANS LES GRANDS COLLECTIFS IDENTIFIÉS PAR LA VILLE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL.



COLLECTE DES SAPINS EN PORTE À PORTE

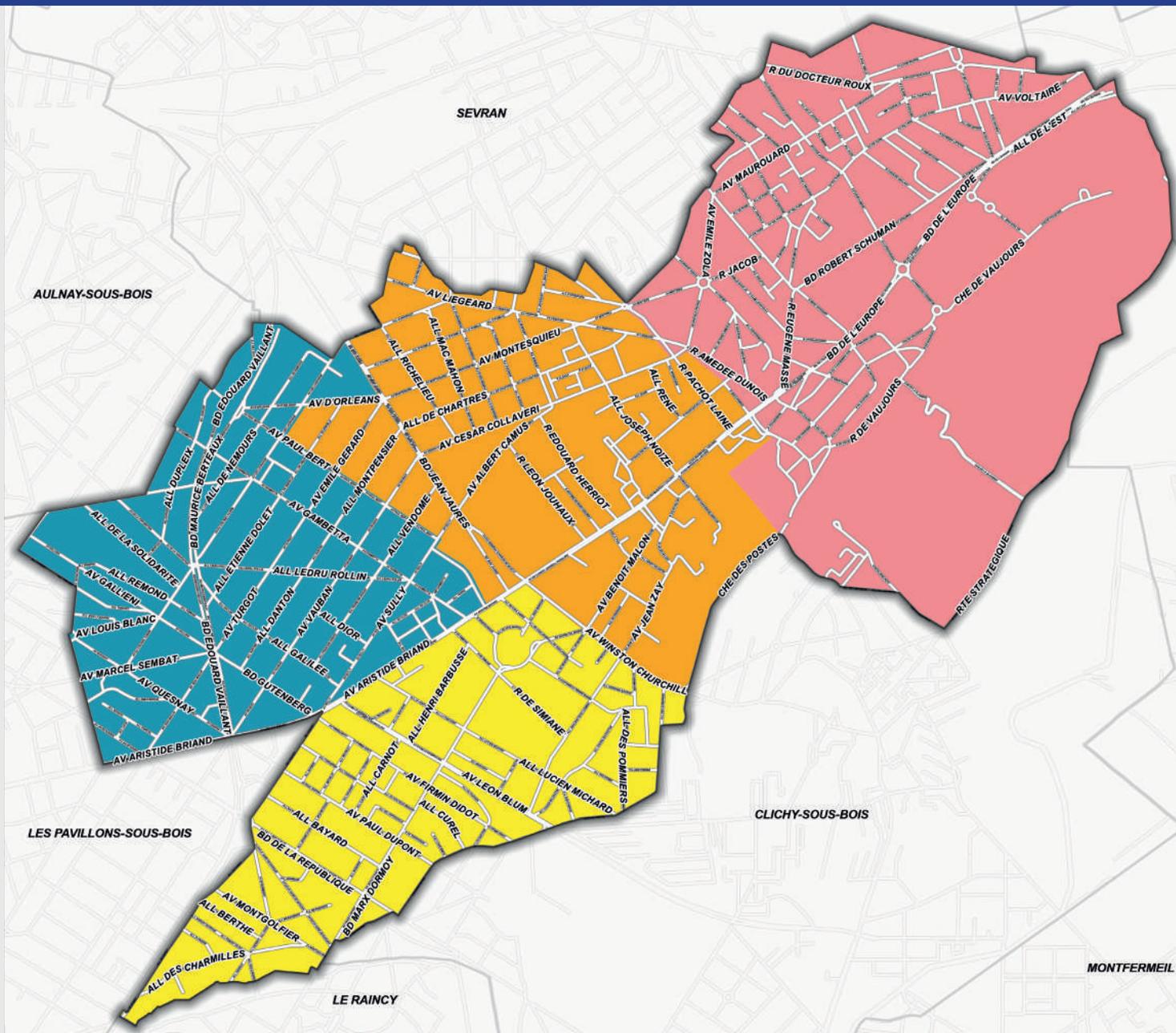
7 ET 21 JANVIER 2025

À DÉPOSER SANS DÉCORATION, SANS SAC À SAPIN NI NEIGE ARTIFICIELLE. LES SAPINS PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE DÉPOSÉS TOUTE L'ANNÉE DANS L'UNE DE NOS DÉCHÈTERIES.



À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

- Produits dangereux pour la santé et l'environnement (pots de peintures, huiles, batteries, etc.)
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
- Gravats, branches, souches



CALENDRIER DE MES JOURS DE COLLECTE POUR LES OBJETS ENCOMBRANTS, LES DÉCHETS VÉGÉTAUX ET LES EMBALLAGES EN VERRE

(À DÉPOSER DEVANT CHEZ VOUS OU DANS LES ZONES DÉDIÉES, LA VEILLE AU SOIR SANS GÊNER LA CIRCULATION DES PIÉTONS)

		JANV.	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
OBJETS ENCOMBRANTS													
● SECTEUR 1	2 ^E MARDI DU MOIS	14	11	11	8	13	10	8	12	9	14	11	9
● SECTEUR 2	1 ^{ER} MARDI DU MOIS	7	4	4	1	6	3	1	5	2	7	4	2
● SECTEUR 3	4 ^E MARDI DU MOIS	28	25	18	22	27	24	22	26	23	28	25	23
● SECTEUR 4	3 ^E MARDI DU MOIS	21	18	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
DÉCHETS VÉGÉTAUX													
● SECTEUR 1	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 4 MARS			4 - 18	1 - 15 - 29	13 - 27	10 - 24	8 - 22	5 - 19	2 - 16 - 30	14 - 28	11 - 25	
● SECTEUR 2	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 4 MARS			4 - 18	1 - 15 - 29	13 - 27	10 - 24	8 - 22	5 - 19	2 - 16 - 30	14 - 28	11 - 25	
● SECTEUR 3	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 11 MARS	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE	11 - 25	8 - 22	6 - 20	3 - 17	1 - 15 - 29	12 - 26	9 - 23	7 - 21	4 - 18	PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE, SE RENDRE EN DÉCHÈTERIE
● SECTEUR 4	1 MARDI SUR 2 À COMPTER DU 11 MARS			11 - 25	8 - 22	6 - 20	3 - 17	1 - 15 - 29	12 - 26	9 - 23	7 - 21	4 - 18	
● SECTEUR 5	1 JEUDI SUR 2 À COMPTER DU 6 MARS			6 - 20	3 - 17	1 - 15 - 29	12 - 26	10 - 24	7 - 21	4 - 18	2 - 16 - 30	13 - 27	
● SECTEUR 6	1 JEUDI SUR 2 À COMPTER DU 13 MARS			13 - 27	10 - 24	8 - 22	5 - 19	3 - 17 - 31	14 - 28	11 - 25	9 - 23	6 - 20	
EMBALLAGES EN VERRE (LOGEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS)													
● SECTEUR 1	1 MERCREDI SUR 2 À COMPTER DU 8 JANVIER	8 - 22	5 - 19	5 - 19	2 - 16 - 30	14 - 28	11 - 25	9 - 23	6 - 20	3 - 17	1 - 15 - 29	12 - 26	10 - 24
● SECTEUR 2	1 MERCREDI SUR 2 À COMPTER DU 8 JANVIER	8 - 22	5 - 19	5 - 19	2 - 16 - 30	14 - 28	11 - 25	9 - 23	6 - 20	3 - 17	1 - 15 - 29	12 - 26	10 - 24
● SECTEUR 3	1 JEUDI SUR 2 À COMPTER DU 2 JANVIER	2 - 16 - 30	13 - 27	13 - 27	10 - 24	8 - 22	5 - 19	3 - 17 - 31	14 - 28	11 - 25	9 - 23	6 - 20	4 - 18
● SECTEUR 4	1 JEUDI SUR 2 À COMPTER DU 2 JANVIER	2 - 16 - 30	13 - 27	13 - 27	10 - 24	8 - 22	5 - 19	3 - 17 - 31	14 - 28	11 - 25	9 - 23	6 - 20	4 - 18
● SECTEUR 5	1 VENDREDI SUR 2 À COMPTER DU 3 JANVIER	3 - 17 - 31	14 - 28	14 - 28	11 - 25	9 - 23	6 - 20	4 - 18	1 - 15 - 29	12 - 26	10 - 24	7 - 21	5 - 19
● SECTEUR 6	1 VENDREDI SUR 2 À COMPTER DU 3 JANVIER	3 - 17 - 31	14 - 28	14 - 28	11 - 25	9 - 23	6 - 20	4 - 18	1 - 15 - 29	12 - 26	10 - 24	7 - 21	5 - 19

TOUT DÉPÔT EN DEHORS DE CE CALENDRIER EST CONSIDÉRÉ COMME UN DÉPÔT SAUVAGE. POUR RAPPEL, IL EST INTERDIT DE JETER OU D'ABANDONNER SES DÉCHETS DANS LA RUE AINSI QUE DE DÉPOSER SES DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE SANS SE CONFORMER AUX RÈGLES DE COLLECTE SOUS PEINE D'AMENDE.





6 DÉCHÈTERIES GRATUITES

(SAUF GOURNAY-SUR-MARNE ET MONTFERMEIL, INTÉGRÉES AU RÉSEAU DU SIETREM)

LIVRY-GARGAN

60, RUE DE VAUJOURS

LUNDI, MERCREDI ET JEUDI : 9H - 12H ET 14H - 17H30

MARDI ET VENDREDI : 14H - 17H30

SAMEDI : 9H - 17H30

DIMANCHE : 9H - 13H30

FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

9, BOULEVARD DE PARIS

LUNDI ET JEUDI : 14H - 17H30

MARDI, MERCREDI ET VENDREDI : 9H - 12H ET 14H - 17H30

SAMEDI : 9H - 17H30

DIMANCHE : 9H - 13H30

FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

VILLEMOMBLE

ALLÉE DU PLATEAU

LUNDI, MERCREDI ET JEUDI : 9H - 12H ET 14H - 17H30

MARDI ET VENDREDI : 14H - 17H30

SAMEDI : 9H - 17H30

DIMANCHE : 9H - 13H30

FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

NEUILLY-SUR-MARNE

AVENUE DES MARCHANDISES

LUNDI ET VENDREDI : 14H - 17H30

MARDI, MERCREDI ET JEUDI : 9H - 12H
ET 14H - 17H30

SAMEDI : 9H - 17H30

DIMANCHE : 9H - 13H30

FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS



RECYCLERIE 3R NEUILLY-SUR-MARNE

AVENUE DES MARCHANDISES

DU MERCREDI AU SAMEDI : 9H - 18H

DIMANCHE : 9H30 - 13H30

FERMÉ LES LUNDIS, MARDIS ET JOURS FÉRIÉS

HORAIRES DES DÉPÔTS :

DU MERCREDI AU SAMEDI : 9H - 16H45

DIMANCHE : 9H - 13H30

DÉPÔTS FERMÉS LES LUNDIS ET MARDIS ET JOURS FÉRIÉS

VAUJOURS

ROUTE DE COURTRY

DÉCHÈTERIE FERMÉE

JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

ÉTUDES EN COURS POUR LA

MISE EN CONFORMITÉ ET LA

RÉALISATION D'UN NOUVEAU

PROJET SUR CE SITE

GAGNY

3, CHEMIN D'ACCÈS AUX ABBESSES

RÉ-OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE

AU 1^{ER} SEMESTRE 2025.

LUNDI ET JEUDI : 14H - 17H30

MARDI, MERCREDI ET VENDREDI : 9H - 12H ET 14H - 17H30

SAMEDI : 9H - 17H30

DIMANCHE : 9H - 13H30

FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

NOISY-LE-GRAND

9, RUE DE LA PLAINE

FERMETURE DE LA DÉCHÈTERIE

POUR TRAVAUX AU 1^{ER} TRIMESTRE 2025.

LUNDI ET JEUDI : 14H - 17H30

MARDI, MERCREDI ET VENDREDI : 9H - 12H ET 14H - 17H30

SAMEDI : 9H - 17H30

DIMANCHE : 9H - 13H30

FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS



GRAND PARIS GRAND EST S'AUTORISE À FERMER
EXCEPTIONNELLEMENT SES DÉCHÈTERIES.



RETROUVEZ LES INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET

GRANDPARISGRANDEST.FR



LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le réseau de déchèteries est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents d'accueil. Le document est consultable auprès de l'agent d'accueil et sur grandparisgrandest.fr

LA LISTE DES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE EST DISPONIBLE SUR LE SITE GRANDPARISGRANDEST.FR

À NOTER :

- L'accès au réseau de déchèteries est réservé aux particuliers résidant sur le Territoire de Grand Paris Grand Est (hors Gournay-sur-Marne et Montfermeil).
- Dépôt limité à 1 m³ par jour et jusqu'à 4 m³ par semaine maximum par foyer.
- Accès interdit aux professionnels.
- Seuls les véhicules de tourisme ne dépassant pas 1,90 m de hauteur sont autorisés à pénétrer dans les déchèteries. Les véhicules utilitaires sont interdits.

Dans le cas d'un particulier souhaitant utiliser un véhicule ne respectant pas ces prescriptions, il devra émettre une demande de dérogation au préalable sur grandparisgrandest.fr

JUSTIFICATIFS :

POUR OBTENIR UNE DÉROGATION, 2 SOLUTIONS :

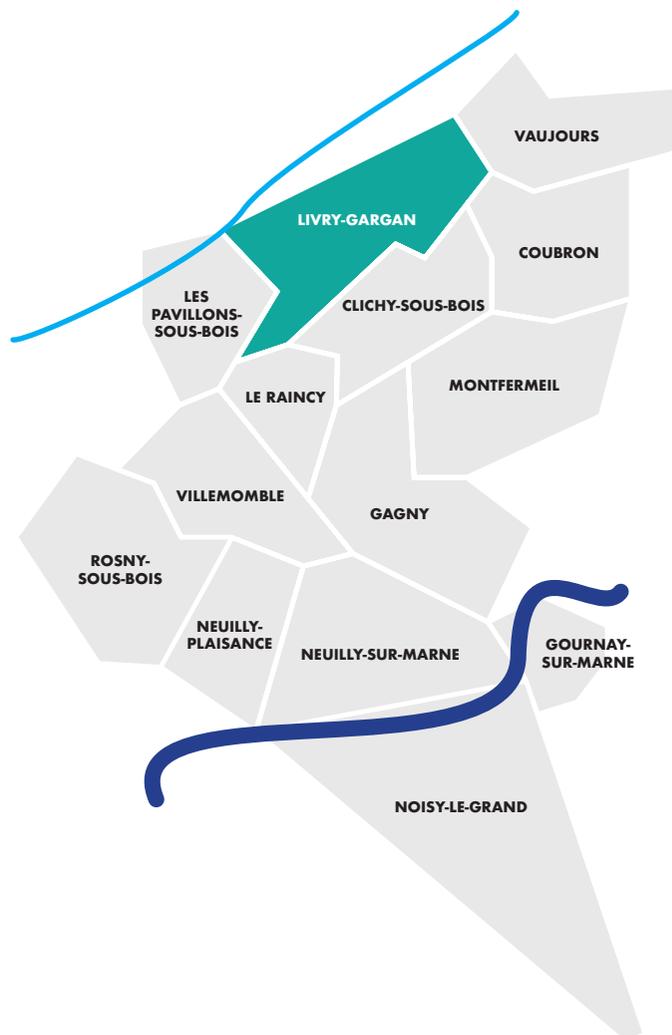
Par internet : remplir le formulaire sur le site de Grand Paris Grand Est en joignant les pièces suivantes :

- Un justificatif d'identité avec photo ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz ou d'eau) ;
- La carte grise du véhicule.

Par courrier : remplir le formulaire et nous le transmettre accompagné des photocopies des pièces justificatives et vos coordonnées (adresse + téléphone) :

GRAND PARIS GRAND EST

Direction Prévention et Gestion des Déchets
11, boulevard du Mont d'Est
93160 Noisy-le-Grand



INFOS

CLIC INFO DÉCHETS

TOUTES VOS INFOS EN UN COUP D'ŒIL !

Retrouvez les jours de ramassage de vos poubelles, les points d'apport volontaire et les déchèteries proches de chez vous sur notre carte interactive.

- Rapide et efficace, cet outil vous géolocalise grâce à l'adresse de votre domicile.
- Visualisez votre calendrier personnalisé !



AVEC LA RECYCLERIE 3R, DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS !

INUTILE POUR VOUS ?

Ne jetez plus vos objets, offrez-leur une seconde vie !

OBJETS ACCEPTÉS :

Mobilier (attention pas de matelas), appareils électroménagers / électriques, vaisselle, décoration, articles de maison / bricolage / jardinage / sport, livres, jeux, jouets, vêtements, tissus, cuivre, laiton, tous types de métaux hors ferraille, bois massif, contreplaqué épais en bon état, palettes / tourets, peintures.

VOUS POUVEZ DÉPOSER VOS DONS AUX HORAIRES SUIVANTS :

- Du mercredi au samedi : **9h - 16h45**
- Dimanche : **9h - 13h30**

AU 1 AVENUE DES MARCHANDISES À NEUILLY-SUR-MARNE

Lors de votre visite, n'hésitez pas à demander le programme des ateliers de sensibilisation sur la prévention des déchets !

